



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 102070

Texte de la question

M. François de Mazières interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le suivi et l'évaluation des apprentissages des élèves à l'école maternelle. En effet, il apparaît que, depuis la rentrée 2016, deux outils ont été mis en place pour assurer le suivi des apprentissages et des progrès des élèves avec, d'une part, un carnet de suivi des apprentissages renseigné tout au long du 1er cycle (petite, moyenne et grande sections de maternelle) et, d'autre part, la synthèse des acquis des élèves qui, elle, est établie à la dernière année de ce cycle de 3 ans. Outre le fait que les parents se sentent quelque peu démunis durant les deux premières années, puisqu'ils doivent attendre la fin du cycle pour avoir une vision du niveau de leurs enfants, certains enseignants se plaignent du temps qu'ils passent pour recenser « des traces significatives de l'activité de l'enfant » et les consigner dans des « carnets de consignation et de traces », au détriment du temps d'enseignement. Aussi, il lui demande si ces outils mis en place, depuis la rentrée 2016, peuvent être adaptés afin qu'ils correspondent plus, à la fois, à l'attente des parents et des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. François de Mazières](#)

Circonscription : Yvelines (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102070

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 janvier 2017](#), page 442

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)